



Montreuil, le 12/02/2019

*Vous avez envie de travailler les week-end et jours fériés,
peut-être dans un bus itinérant,
pour répondre à des questions de
fiscalité, budget, retraites, emploi, santé, sécurité sociale,
état civil, justice, logement, Poste, etc,
et avec une formation au rabais ?*

Bienvenue dans les EFS (ex-MFS) !

Au-delà de l'épisode guignolesque du changement de nom des MFS (Maisons France Services) en EFS (Espaces France Service) pour tenter d'endiguer les moqueries qui prospèrent, l'affaire en soi ne va pas pour autant en s'arrangeant.

La note DG du 28 janvier 2020 aggrave la situation des agents qui feraient le choix de travailler au sein de ces services publics low-cost : ces espaces dits de premier accueil et d'accompagnement aux démarches en ligne doivent être ouverts 24 heures par semaine au minimum, **avec possibilité de permanences les soir, week-end et jours fériés !**

Deux agents minimum, super-polyvalents, seront présents en permanence (agents de l'État ou territoriaux). Si jamais les collègues positionnés en EFS n'en avaient pas assez avec (rappel) :

- les questions « Formation, emploi et retraite » pour l'Assurance retraite et Pôle Emploi, MSA, CNAV, UDAF, les missions locales, informations jeunesse (PAEJ, MDA),
- les questions « prévention santé » pour la Caisse d'Assurance Maladie et son site ameli.fr, pour la Maison départementale des Personnes Handicapées, la CNSA,
- les questions « Etat civil et famille » pour la CAF, l'Agence nationale des titres sécurisés (passeport, CNI, ...),
- les questions « Justice » pour les Maisons de Justice et du Droit, le défenseur du droits, avocats, notaires, huissiers,
- les questions « Budget » pour la DGFIP, la CAF, la CPAM, la DDPF, l'INC, la DGCCRF,
- les questions « Logement, mobilité et courrier » pour les mairies, CCAS, CIAS, La Poste...

eh bien ils pourraient, « pendant les périodes où ils ne seraient pas occupés par leur activité d'accueil, ... travailler à distance pour leur service d'affectation ». Y'a pas de petit profit, y'a pas une minute à perdre !



Quant à la formation, un cycle défini par le CNFPT est prévu (mais reste à définir) ainsi que... des formations métiers proposées par les opérateurs partenaires (vu le nombre, cela risque d'être un peu compliqué !). En un mot : « ayez confiance... ».

Non pas que nous encourageons les agents à se porter candidats pour ces espaces destructeurs de nos services DGFIP de proximité et de pleine compétence (bien au contraire !), mais force est de constater qu'une fois de plus le tri entre les éventuels demandeurs sera fait selon le fait du prince, en l'espèce le choix du directeur régional ou départemental.

Les EFS, comme l'ensemble du dispositif de mise en place du NRP, sont une mauvaise chose pour les agents, pour nos missions, pour la population, pour les collectivités locales, pour l'avenir même de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, cette note ne fait que confirmer notre exigence : ces réformes doivent être abandonnées pour reconstruire un réseau de services de proximité de pleine compétence digne de ce nom. Les moyens nécessaires doivent être donnés pour permettre à l'ensemble des agents de réaliser toutes les missions DGFIP dans de bonnes conditions de travail.

Réunissons-nous sous toutes les formes pour décider ensemble des moyens d'actions concrètes pour défendre et construire notre avenir à la DGFIP.



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr | cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr | dgfip@cgt.fr | 01.55.82.80.80 -
7 : 01.48.70.71.63 K : @cgt_finpub (Syndicat National cgt finances publiques) F : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

